



POLITIQUE DE TENNIS QUÉBEC TENUE VESTIMENTAIRE

Chaque joueur doit se présenter pour jouer avec une tenue de tennis convenable. Notamment, une tenue convenable doit comprendre des souliers de tennis munis de semelles qui ne marquent pas le terrain.

Les chandails, les shorts, les robes, les jupes ou toute autre tenue vestimentaire inappropriée ne peut être portée durant une rencontre (incluant la période de réchauffement).

Note : Les chandails ou casquettes fournies par le club hôte d'un tournoi peuvent être utilisés que pour ce dit tournoi seulement.

Considéré comme tenue vestimentaire inappropriée :

- Shorts d'entraînement (spandex ou moulé) ou pantalon de Yoga (moulé ou $\frac{3}{4}$ ou long). Accepté, seulement s'ils sont recouverts par un short, une jupe ou une robe.
- Haut ou bas qui ont l'apparence d'une tenue vestimentaire de plage.
- Shorts avec des poches (style cargo).
- Chandails ou chandails polo ou casquette avec des desseins animés ou texte (ex : Just do it).
- Les survêtements, durant le match.

Note : Selon les circonstances (conditions météorologiques, température à l'intérieur, facteurs religieux), l'officiel de Tennis Québec pourrait autoriser un joueur à faire son échauffement et/ou jouer son match avec des survêtements, dans la mesure où ces derniers respectent les critères de tenue de tennis convenable.

Logos incluant Écritures :

- Seulement les logos représentant des manufacturiers de tennis, un commanditaire ou une académie membre de Tennis Québec sont permis et doivent respecter une taille raisonnable. La grandeur, considérée comme taille raisonnable pour les logos de manufacturiers, d'une académie, de Tennis Canada ou de Tennis Québec ne doit pas dépasser 52 centimètres carrés ou 8 pouces carrés (ex : 2 pouces par 4 pouces). La grandeur, considérée comme taille raisonnable pour les logos d'un commanditaire, ne doit pas dépasser 39 centimètres carrés ou 6 pouces carrés (ex. 3 pouces par 2 pouces).
- Les logos d'un commanditaire ne peuvent être placés que sur la région du haut du corps.
- Sur la casquette, il ne peut y avoir que des logos de manufacturier de tennis, de Tennis Québec ou Tennis Canada.
- Tout autre logo (équipe sportive ou autre sport) ne sera permis.

Note : Les logos de Tennis Québec ou Tennis Canada seront acceptés dans la mesure où ils respectent les normes ci-haut mentionnées.

- **Nombre limite de Logo incluant écriture : Un Logo par région du corps sera permis.**
 1. **Un Logo (manufacturier, Tennis Canada ou Tennis Québec) sur la casquette.**
 2. **Un Logo (manufacturier, Académie de tennis, Tennis Canada ou Tennis Québec) et un logo (commercial) sur le devant du haut du corps.**
 3. **Un Logo (manufacturier, Académie de tennis, Tennis Canada ou Tennis Québec) et un logo (commercial) sur chacune des manches.**
 4. **Un Logo (manufacturier, Académie de tennis, Tennis Canada ou Tennis Québec) sur le derrière du haut du corps.**
 5. **Un Logo (manufacturier, Académie de tennis, Tennis Canada ou Tennis Québec) sur le bas du corps.**

- ❖ **Manufacturier** : Tennis Québec entend par manufacturier de Tennis, des entreprises qui oeuvrent dans la confection de vêtements ou d'articles reliés directement au tennis (ex : Nike, Adidas, Babolat, etc....)
- ❖ **Commanditaire** : Tennis Québec entend par commanditaire, toute entreprise qui finance en partie ou totalement les dépenses du joueur encourues par ses activités reliées au Tennis.

NOTE : Dans les tournois par équipe (Équipes universitaires, Coupe Leblanc, duels Québec-Ontario, Jeux du Québec, Coupe CDT ou autres) l'identification du pays, de la province, de l'équipe universitaire, du non du joueur ou autre, sera acceptée dans la mesure où le logo ne dépasse pas 156 centimètres carrés ou 24 pouces carrés et soient placés dans la région du haut du corps. Un logo identifiant l'équipe ou le joueur sera également accepté sur toute autre région du corps ou sur la casquette dans la mesure où il respecte les normes de grandeur et nombres ci-haut mentionnées.

Les bijoux :

Colliers, bracelets, boucles d'oreilles ou autre sont autorisés en autant qu'ils ne gênent pas (par leur grandeur, leur forme, leur éclat ou autre), l'adversaire ou qu'ils mettent en cause la sécurité du joueur.

Un joueur qui contrevient à cette politique sur la tenue vestimentaire se verra ordonné par l'officiel de changer de vêtements ou d'équipements immédiatement. S'il refuse ou dépasse les 15 minutes allouées, il sera disqualifié.

Tennis Québec souhaite, par cette politique sur la tenue vestimentaire, aider ses membres à mieux comprendre et respecter les politiques adoptées par l'ensemble des Associations ou Fédérations nationales ou Internationales régissant le monde du tennis.